

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Septembre 2018 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 3 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 10 septembre 2018

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoint, M. Denis LANG, M. Martin LAUGEL, M. André LENGENFELDER, M. Claude GRASSER et M. Pascal WEBER.

Absents excusés avec procurations : M. Denis WINKEL qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER.

Absents excusés : Mme Martine HANSZ et Mme Sandrine SNEIJ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Monsieur Claude GRASSER soit nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 DE_2018_020

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018.**

Acquisition d'un terrain pour la 4^{ème} tranche du lotissement Thiergarten DE_2018_021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 5 mars 2018, a approuvé le projet d'aménagement de la 4^{ème} tranche du lotissement Thiergarten et a décidé de confier la mission d'étude relative à cet aménagement en zone IAUb Est au cabinet TOPOS pour un montant de 7 750,00 € HT.

Il informe également le Conseil Municipal qu'en date du 16 mai 2018, la Communauté d'Agglomération de Haguenau lui a délégué le droit de préemption urbain pour l'immeuble bâti cadastré section 23 n°3/52 ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, présentée par Maître Laurent CRIQUI, notaire à Saverne et reçue en mairie le 20 avril 2018.

En date du 31 mai 2018, Monsieur le Maire a décidé d'exercer son droit de préemption sur cet immeuble au prix de 315 000,00 € et d'accepter la condition particulière de viabiliser deux terrains privés conservés en pleine propriété par le vendeur.

Cette décision a été notifiée aux vendeurs (M. et Mme RITTER Jean-Marc), à l'acheteur (Cabinet JC SCHMITT) et au notaire (Maître Laurent CRIQUI) par lettres recommandées avec accusé de réception en date du 8 juin 2018.

Le règlement du prix doit intervenir dans les 4 mois suivants cette notification.

En séance du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de créer un budget annexe lotissement et de souscrire un emprunt de 350 000 € auprès du Crédit Mutuel Haguenau Sud.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 7 voix pour et 2 abstentions (M. LAUGEL et M. WEBER),

- **AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le terrain sis section 23 n°3/52 et appartenant à M. et Mme RITTER Jean-Marc pour un montant de 315 000,00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,**
- **DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.**

Dissolution du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs DE_2018_022

Le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs a délibéré en date du 26/06/2017 et 27/11/2017 afin de régulariser les conséquences budgétaires et patrimoniales des transferts de compétences. L'ensemble des communes appartenant au SIVOM a délibéré sur ce point, de manière concordante.

Il en résulte que par arrêté préfectoral du 11 janvier 2018, il a été mis fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

Par délibération du 05 septembre 2018, le SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs a délibéré pour :

- Fixer la date de dissolution du syndicat au 30/11/2018
 - Et de proposer la répartition des soldes restant encore en écritures à ce jour, notamment la répartition de l'excédent d'investissement après perception du FCTVA, entre les communes membres, au regard de celle initialement prévue dans la délibération du 26/06/2017, puis de proposer de répartir les autres soldes à la commune de Schweighouse-sur-Moder.
-
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
 - *Vu la délibération du 26 juin 2017 du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs portant dissolution du SIVOM,*
 - *Vu la délibération du 27 novembre 2017 du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs,*
 - *Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs,*
 - *Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 27 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs,*
 - *Considérant qu'il y a lieu de fixer la dissolution du syndicat au 30/11/2018 et de délibérer sur la dévolution des soldes restant encore en écritures à ce jour, puis sur la dévolution des autres soldes à la commune de Schweighouse-sur-Moder,*
 - *Vu la délibération du Comité directeur du SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs en date du 05/09/2018,*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE, en l'absence de résultat de fonctionnement, que l'excédent d'investissement de 89 688,57 euros du SIVOM apparaissant à la balance des comptes au 31/07/2018 soit réparti de la façon suivante :**

DAUENDORF	9,0 % = 8 071,97
HUTTENDORF	3,0 % = 2 690,66
MORSCHWILLER	3,5 % = 3 139,10
OHLUNGEN	8,5 % = 7 623,53
SCHWEIGHOUSE S/MODER	66,0 % = 59 194,45
UHLWILLER	4,5 % = 4 035,99
WINTERSHOUSE	5,5 % = 4 932,87

- **FIXE** la dissolution du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs au 30/11/2018.
- Après répartition des excédents tels que définis ci-dessus, l'ensemble des biens syndicaux résiduels, l'actif, le passif et les droits et obligations du syndicat, seront transférés à titre gratuit et en pleine propriété, sous forme d'apport en nature, à la commune de Schweighouse. Il en sera de même pour les restes à recouvrer et à payer et autres soldes en écritures.
- **DEMANDE** à Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg de prendre un arrêté entérinant ces dispositions ainsi que la dissolution du SIVOM de Schweighouse.

La séance est levée à 22h00.